

Objectif

Solidaires
SUD
Crédit Agricole

Bulletin de l'Union SUD Crédit Agricole

Sommaire

- Page 1 : Édito
- Page 2 : AG SUD-CAM
- Page 4 : CAsa
- Page 6 : Elections
- Page 8 : Représentativité
- Page 11 : UNIRS
- Page 12 : Mobilisations
- Page 14 : Protection Sociale
- Page 15 : Inaptitude
- Page 16 : Grève dans la CR
Touraine Poitou

Une prime pour certains... La déprime pour les autres ...

Les bascules Nice sont maintenant terminées. TOUTES les CR ont donc le poste Boré@l, et TOUS les salariés ont vécu ces changements. Les tests, le remplacement des testeurs, la formation, un week-end ou deux pour les répétitions et la bascule, puis (quelques) dysfonctionnements, (quelques) lenteurs et (quelques) transactions remarquables d'avantage pour leur complexité que leur ergonomie. TOUT LE MONDE a fait l'effort partagé d'adopter et s'adapter à ce nouveau poste de travail, qui représente forcément une avancée, puisque nos Directeurs et responsables le disent.

On pourrait penser que TOUS les salariés ont été récompensés.

Pas du tout ! Selon l'expression des Directions, seuls ceux qui se sont particulièrement et durablement investis, selon le niveau de sollicitation et d'engagement, ont été remerciés. Un système de primes souvent "à la main des managers" a été mis en place. Plusieurs niveaux de primes, dans une fourchette de 400, 700, 1.000, ou 1.500€ ont été distribués à environ 10% du personnel, selon des informations qu'il a fallu réclamer aux Directions.

Une chose est sûre : la prime distribuée à 90% du personnel est de ZERO €.

Union SUD Crédit Agricole
144, boulevard de la Villette
75019 PARIS
Tel : 06 30 85 81 94
Mail : sudcam@free.fr
objectifsud@hotmail.fr
www.sudcam.com

n° 93

Décembre 2013

Union
syndicale
Solidaires

www.solidaires.org

Pour temporiser, les Directions se sont engagées à modifier certaines lignes d'objectifs commerciaux et promettent un coup de pouce sur la REC en fin d'année.

En résumé, il fallait conserver sa motivation commerciale et fournir cet un effort collectif pour le bien-être de nos Caisses Régionales.

SUD considère qu'il manque un GRAND MERCI pour notre participation.

A l'heure où s'ouvrent les négociations salariales en CR et fin janvier les augmentations nationales, les Directions et la FNCA doivent corriger leurs décisions.

C'est la seule solution pour 2014 soit une bonne année !





SUD CAM FÊTE SES 20 ANS

L'Assemblée Générale de l'Union Nationale Syndicale SUD CAM s'est déroulée les 4 et 5 juin à Bedoin (Vaucluse) près d'Avignon, son lieu de naissance !

Cela fait tout juste 20 ans que nous existons !

Charles Alexis de Tocqueville disait : « *quand le passé n'éclaire plus l'avenir, l'esprit marche dans les ténèbres* », alors faisons un petit voyage dans le temps pour connaître notre histoire :

1991 : Congrès de la branche FGSOA (maintenant UNSA), une majorité des syndicats du Crédiit Agricole est hostile à la signature de la Convention Collective. Le Congrès exclut de façon arbitraire le plus important syndicat du CA afin d'inverser le rapport de force. Dans la foulée, 7 autres syndicats démissionnent.

1993 : Ces 8 syndicats avec l'apport d'autres syndicats (dissident de la CFDT ou autonome) créent l'Union Nationale Syndicale SUD CAM. Les fondements de notre syndicalisme sont :

- **La Démocratie** : Notre union est uniquement composée de syndicats. Ils conservent leur autonomie et leur pouvoir de décision. C'est une structure pyramidale mais inversée, les réflexions viennent de la base et motivent les décisions au plus haut niveau contrairement aux grandes centrales syndicales.
- **La Solidarité** : Nous accueillons les cadres, les techniciens et les employés du réseau comme des sites. Cette politique non catégorielle permet à chacun d'apporter ses idées, son expérience et sa richesse afin de présenter un front uni face aux directions.
- **La Transparence** : Notre fonctionnement est le plus transparent possible tant au niveau des débats, des décisions que des finances.
- **Le Militantisme** : SUD CAM développe un syndicalisme de militants, il se construit comme un outil des salariés au service des salariés. Ils sont proches des agents, ils travaillent à leurs côtés et partagent leurs soucis et leurs problèmes.
- **L'Indépendance** : l'Union des syndicats adhérents élabore ses orientations, arrête ses choix dans la plus totale indépendance des organisations politiques, des gouvernements et du patronat.

Progressivement, la voie difficile choisie par les fondateurs attira des syndicalistes lassés des reniements et des compromissions, adeptes de notre nouvelle éthique.

2000 : L'accord RTT a permis au patronat de récupérer à son profit une belle avancée sociale : annualisation, flexibilité, disparition de jours d'ancienneté, explosion de la productivité (aucune création nette d'emploi). 12 syndicats venant essentiellement de la CFDT **grossiront les rangs de SUD CAM.**

2002 : Contestée devant les tribunaux par nos patrons et aussi par des syndicats pas pressés de nous accueillir, **SUD CAM obtient définitivement sa représentativité !** Que de procédures, de réunions de négociation gardées par des vigiles, de constats d'huissiers, des expulsions manu militari pour finalement gagner une représentativité légale qui confirme notre légitimité acquise depuis longtemps.

2006 : Après une longue bagarre judiciaire, **SUD CAM a pu participer aux négociations sur la Convention Collective.** En 20 ans par les différentes évolutions de la Convention Collective, les salariés ont perdu les avancements automatiques, les points d'ancienneté et diplômes et dernièrement la notion du point. **SUD CAM n'a pas signé cette régression sociale** car nos objectifs concourent à défendre les intérêts des salariés, pas ceux des patrons !

2013 : Suivant les nouveaux critères de représentativité syndicale, **SUD CAM est toujours représentatif avec 13,72% des voix. SUD est la troisième force syndicale du Crédit Agricole** avec 6 319 voix ! SUD CAM est composé de 26 syndicats qui regroupent 3 300 adhérents.

La ligne directrice d'action de SUD CAM est la recherche d'une plus grande justice et d'une plus grande solidarité.

Nous défendons les intérêts de TOUS les salariés !

Les principaux projets de SUD CAM s'inscrivent dans cette démarche :

- **Unir les salariés**, quels que soient leurs statuts, qu'ils soient des sièges ou des réseaux, quels que soient les départements ou les régions dans lesquels ils travaillent.
- **Développer un syndicalisme** qui s'adresse à tous les salariés sans lesquels rien ne peut se construire.
- **Lutter pour l'emploi et contre la précarité**, en posant clairement le problème, en analysant les causes, en proposant des réponses adaptées : réduction du temps de travail à 32 heures sans réduction de salaire avec embauches correspondantes.
- **Œuvrer pour le pouvoir d'achat** avec une nouvelle Convention Collective qui répond aux attentes des salariés avec une revalorisation immédiate de 100 euros mensuels pour tous.
- **Lutter pour l'amélioration des conditions de travail.**
- **Œuvrer pour l'égalité hommes/femmes** tant dans la rémunération que dans le métier et la formation.
- **Lutter pour la promotion** des femmes et des hommes qui composent l'entreprise et non la culture du compte d'exploitation.
- **Agir pour que les investissements** soient créateurs d'emplois et non réducteurs ou deviennent un gouffre financier comme nous l'avons connu avec les subprimes et Emporiki (plus de 20 milliards de pertes).
- **Renforcer la protection sociale**, nécessité impérieuse pour SUD CAM en s'opposant au gel des salaires et refusant les rémunérations non soumises aux cotisations sociales.

Nous croyons que le syndicalisme, que nous avons eu la prétention d'imaginer, peut continuer à se développer et **constituer une alternative crédible au syndicalisme d'accompagnement** qui prédomine malheureusement.

Notre démarche peut paraître utopique mais Victor Hugo disait que « l'utopie était la réalité de demain... » !

SUD CAM ne prétend pas apporter LA SOLUTION mais des solutions possibles, adaptables en fonction du contexte et du rapport de force.

Un syndicalisme démocratique permettant au maximum d'adhérents d'être partie prenante des décisions pratiques garantissant une réelle indépendance et qui se fonde sur l'opinion de ses adhérents pour définir ses orientations et ses prises de positions face aux patrons !

Un syndicalisme Solidaire Unitaire Démocratique !

Pour nous contacter : www.sudcam.com



LES SAIGNEURS DE CAsa... ET LES HOBBITS DES CR !

Voici un article extrait du Boursorama du 14 novembre : « **Cr dit Agricole : augmentation du capital social.** Suite   la d cision prise le 9 novembre 2011 par le conseil d'administration de Cr dit Agricole S.A., faisant usage d'une autorisation donn e par l'assembl e g n rale extraordinaire du 18 mai 2011, d'attribuer gratuitement 60 actions   chaque membre du personnel salari , le directeur g n ral a constat , en date du 12 novembre 2013, la r alisation des conditions d'attribution et a d cid  l' mission de 3.569.460 actions nouvelles de trois euros chacune de valeur nominale.

Ces actions sont indisponibles pour une p riode de deux ans,   compter du 12 novembre 2013, mais porteront jouissance   compter du 1^{er} janvier 2013 et seront imm diatement assimil es aux actions anciennes ».

En r sum , les 59.491 salari (e)s de Cr dit Agricole SA et de ses filiales vont b n ficier de 60 actions gratuites... Sont donc exclus de cette op ration les salari (e)s des Caisses R gionales... Encore !!!

Pourtant, Cr dit Agricole SA d pend  norm ment des Caisses R gionales, puisqu'il leur demande secours et soutien, en ayant recours   l'op ration "switch" qui se d roule en ce moment.

Son m canisme est complexe : il revient, pour les CR,   constituer un d p t de garantie dans lequel Cr dit Agricole SA pourra puiser, si la valeur combin e des CR et les fonds propres de CA Assurances baissent. **Ce d p t se monte   8,1 milliards d'euros**, ce qui devrait permettre d'am liorer les ratios de CAsa, mais aura un impact n gatif imm diat sur les ratios de solvabilit  des CR.

Les directions refusent de donner plus aux n gociations sur les salaires, arguant que le contexte  conomique est incertain et marqu  par une inflation tr s faible, auquel s'ajoutent la pression sur le PNB et les risques... **Bref, nous serions presque au bord du gouffre...** Alors que, dans le m me temps, on justifie notre participation   cette op ration SWITCH, **en expliquant que le risque de baisse des CR est quasi improbable... Il y a toujours de l'argent pour CAsa, mais pas pour vous !**

Pendant que les Caisses R gionales ne cessent de conforter leurs fonds propres par la mise en r serves de la quasi-totalit  de leurs r sultats, Cr dit Agricole SA ne cesse de chercher   consolider les siens, par tous les moyens. Ils mettent en avant le renforcement des exigences prudentielles BALE 3, **mais c'est surtout oublier un peu vite les cons quences de toutes les errances financi res, de l'Argentine   Emporiki en passant par les subprimes, soit plus de 21 milliards de pertes !**

N'oublions pas que toutes les décisions de CAsa, toutes les ambitions à l'international ont été validées, approuvées et votées par les CR, en tant qu'actionnaire majoritaire.

C'est le fruit du travail des salariés qui sert à combler les erreurs de nos décideurs... et ce fruit n'est pas redistribué aux employés des CR !!!

Ne vous méprenez pas, SUD n'est pas devenu un adorateur du marché boursier, ni un défenseur du salarié actionnaire ! Le dossier switch nous fait opportunément la démonstration que le marché providence n'est pas la solution : là où une simple opération d'augmentation de capital aurait dû suffire, nos dirigeants ont dû tenir compte du peu d'engouement des investisseurs pour les banques en ce moment... en particulier pour la nôtre, qui a fait la une des médias pour certains coups d'éclat, pas toujours très brillants !

Notre préférence va toujours à un salaire mensuel de base plus important de 300 euros et ainsi conforme au marché, plutôt que plus d'intéressement ou des actions gratuites... Mais nous sommes également pour l'équité !

Tous les salariés des CR ont eu le droit de participer aux augmentations de capital, avec des fortunes diverses. Tous les salariés des CR ont été touchés par les pertes des 2 derniers exercices de CAsa et du coup le non versement de dividendes, ce qui a eu un impact sur le résultat et, par conséquence, sur notre intéressement et participation !

**Mais pour la distribution gratuite d'actions, vous repasserez,
ce n'est pas pour vous, les besogneux Hobbits des CR !**

Il est aujourd'hui évident que les masses salariales des CR sont savamment verrouillées pour les salariés, soumis en permanence à un scénario de stress, alors que celles des dirigeants sont savamment et avantageusement dosées, avec une confortable et fortunée retraite à la clé !

Comment ne pas être révoltés face à toutes ces iniquités ?

**POUR QUE TA VOIX SOIT ENTENDUE,
POUR ETRE PLUS FORTS, SOYONS PLUS
NOMBREUX !
REJOINS SUD !**

Un syndicalisme Solidaire Unitaire Démocratique !

Pour nous contacter : www.sudcam.com

Bulletin d'adhésion

Nom Prénom

Caisse Régionale ou Filiale

Teleph Courriel

Date Lieu

Signature

à retourner à SUD-CAM 144 boulevard de la Vilette 75019 PARIS

Victoire de SUD Crédit Agricole Alpes Provence

C'est fini et bien fini !!! 45,15 % pour SUD ! 1^{er} syndicat de CAP !

Un SUCCES au rendez-vous !

Cela a commencé il y a longtemps, presque plus de 3 ans soit avant nos dernières élections de 2010.

Notre décision a été d'augmenter notre nombre d'adhérents afin de s'assurer au mieux d'avoir ces voix et de permettre de découvrir de nouveaux candidats parmi eux.

Ce n'est pas simple, c'est un travail de tous les jours pour répondre aux demandes des salariés, mais être présents est le principal.



Il nous fallait aussi “oser proposer l’adhésion” au lieu d’attendre que les salariés nous rejoignent d’eux-mêmes car convaincus par nos actions et nos idées.

Ensuite, nous sommes rentrés très tôt dans la campagne proprement dite en engageant des visites plus fréquentes par les Délégués du Personnel, des visites de nos membres du CHSCT plus orientées dès le 1^{er} janvier 2013.

La vraie campagne a commencé en avril où nous avons décidé de sortir un tract par semaine identifié “élections” (soit plus de 30 en tout) et de visiter toutes les unités de CAP (fait à 90 % sites et agences), pour finir dans le mois précédent le vote à 2 tracts par semaine, puis un tract par jour la dernière semaine.

En parallèle, nous avons envoyé un mail (adresse personnelle) par mois à nos adhérents, une nouveauté

aussi 2 envois collectifs de SMS à nos adhérents (1 au début du vote, 1 la veille de la clôture du vote), et pour finir l’envoi à TOUS les salariés sous pli personnel le “mémo du salarié” qui se veut être un guide pratique de 16 pages présentant les IRP avec leurs rôles plus la traditionnelle profession de foi et le “trombinoscope” habituel mais différent des autres car moins luxueux.

Pendant toute cette période, nous avons maintenu toutes nos communications courantes : écho du CE, écho des Négociations, compte rendu des DP, info du CHSCT, tracts de SOLIDAIRES, tracts nationaux de SUDCAM.

Pendant 9 mois, nous avons tous (DP, CE, CHSCT, adhérents militants) été sur le pont pour la réussite de ces élections.

Et voila le travail !

La représentativité brute et la représentativité relative (celle qui compte pour les accords) sur les 2 300 salariés de CAP :

SUDCAM / SDACAP	=>	45,15 % (+ 12 points)	=	47,69%
CFTC / CFTAM	=>	22,21% (- 1 point)	=	23,46%
CFDT	=>	18,06% (- 6 points)	=	18,06%
CGC / SNECA	=>	10,65% (+ 2 points)	=	11,65%
CGT	=>	0 % 5 (pas de listes)		plus représentatif
FO	=>	5,62 % (- 3 points)		plus représentatif

Le taux de participation total a été 65,53 % (merci le vote électronique, avant en vote direct papier, il était de plus de 80 %) et il a fallu faire beaucoup de rappels en contacts directs, d’appels téléphoniques, de mails, de tracts pour motiver ou simplement rappeler de voter pour obtenir le quorum dans tous les collèges pour ne faire qu’un tour. Bref, beaucoup d’énergie.

Résultats au Comité d'Entreprise (titulaires), base de la représentativité :

SUD =	45,15 % au total (rappel aux dernières élections en 2010, c'était 33 %)
Classe I	= 62,87 % soit 1 poste sur 1 en classe I (1 ^{er} syndicat de CAP)
Classe II	= 55,06 % soit 3 postes sur 5 en classe II (1 ^{er} syndicat de CAP)
Classe III	= 20,90 % soit 1 poste sur 3 en classe III (2 ^{ème} syndicat de CAP)

Idem en suppléants.

Majorité absolue 5 postes sur 9.

Au Délégués du Personnel (titulaires) :

2 postes sur 2 en classe I
6 postes sur 12 en classe II et III

Idem en suppléants.

Majorité absolue 8 postes sur 14.

Au conseil discipline (titulaires) :

2 postes sur 3, 1 en classe I et 1 en classe II.

Idem en suppléants.

Simplement HEUREUX et FIERS de l'avoir fait !

Merci à tous pour ce joli succès qui est dû à tout le travail d'équipe qui a été fourni pendant le mandat par les anciens élus, par les candidats sur nos listes, par les membres du conseil syndical et par nos adhérents actifs. Que ce bon résultat dans notre CR donne du courage aux autres SUDCAM et appellent d'autres succès dans les futures élections. C'est possible !

Maintenant, il nous reste à continuer notre développement en adhérents ainsi qu'à assumer la confiance que les salariés ont mise en nous et le travail qui va avec.

Dernière minute au Crédit Agricole d'Aquitaine : 2.500 salariés :

SUD 38% des voix (+4,7), renforce sa première place

CGC 24,5% (+6,9)

FO 21% (+0,8)

CFDT-UNSA chute à 16,5% (-7,3)

L'UNSA n'est toujours pas représentative et la CGT ne présentait plus de candidat.

SUD remporte 28 élus sur les 60 postes de représentants du personnel et sera secrétaire et trésorier du Comité d'Entreprise.

Ont participé à ce numéro 93 d'Objectif SUD : Gilles BLANC (CR Alpes Provence), Frédéric BODIN (Secrétaire National Solidaires), Jean-Pierre FILLANCQ (CR Aquitaine Gironde), Jean-Louis GEORGET (CR Touraine Poitou), Denis MARION (CR Normandie), Denis TURBET-DELOF (Secrétaire National Solidaires), Michèle VALÉRO (CR Pyrénées Gascogne ainsi que l'équipe technique de BORDEAUX ■

Rénovation de la démocratie sociale

Cinq ans après la promulgation de la loi du 20 août 2008 sur la rénovation de la démocratie sociale, le gouvernement souhaite en faire un bilan. Ces travaux ont lieu dans le cadre du Haut Conseil du Dialogue Social, mais Solidaires, qui n'est pas membre du HCDS, n'avait pas été associée aux discussions visant à réformer la représentativité syndicale. Néanmoins, Solidaires maintient sa demande de recevoir les comptes rendus des séances, à défaut d'y être représentée.



Lors de l'entrée en application de la loi de "rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail", Solidaires avait fait remarquer que cette loi, modifiait en profondeur les règles existantes, sans qu'il en coûte d'effort au patronat.

Nous avons résumé cette loi en quelques points :

Peu de droits nouveaux pour les salariés-es.

- Laisser le temps aux confédérations de conforter leurs positions ou d'opérer des rapprochements.
- Un durcissement des critères de représentativité et l'importance des élections.
- La fin de la représentativité incontestable, mais la permanence des accords minoritaires.
- Mais de nouvelles possibilités d'implantation. Issue de la « position commune » CFDT/CGT/CGPME/MEDEF, nous savions que cette loi aurait des conséquences directes et importantes pour notre activité syndicale. Il ne s'agit pas ici de revenir sur l'analyse de la loi, mais de pointer quelques éléments que nous avons mis en avant :

- ◆ L'absence de modification des possibilités de représentation collective dans les petites entreprises : Alors que plus de la moitié des salarié-es sont employé-es dans une des 1,15 million d'entreprises de moins de 50 salarié-es (dont 20% dans une entreprise de moins de 10 salarié-es), et que ces entreprises sont des déserts syndicaux, aucune amélioration des seuils ou des modes de représentation collective n'était mise en œuvre,
- ◆ Des restrictions dans la participation et l'éligibilité des sous-traitants

- ◆ La création importante du Représentant de section syndicale, mais avec des moyens extrêmement limités.
- ◆ Des syndicats à 2 vitesses dans l'entreprise... : Des sections syndicales avec des RSS qui n'ont pas accès à la négociation des accords collectifs et des organisations représentatives avec DS qui participent à ces négociations. A cette situation s'ajoute l'éviction du RS au CE pour les syndicats n'ayant pas au moins deux élu-es.
- ◆ Le seuil des 30% pour valider un accord, ce qui est encore loin du principe d'un accord majoritaire qui doit être la règle.
- ◆ Votée dans l'urgence, cette loi posait de nombreux problèmes et nécessiterait de nombreuses précisions par les juridictions compétentes.

Cinq ans après la promulgation de la loi, et suite à de nombreuses décisions des différentes juridictions compétentes, le bilan que nous pouvons en tirer n'est pas très éloigné de ces questions.



Critères de représentativité au niveau branche et national interprofessionnel

- Solidaires considère comme une "rente de situation" inacceptable le fait que les organisations représentatives au plan interprofessionnel le soient automatiquement dans les branches jusqu'en 2017 : Par exemple, dans la branche "transports urbain de voyageurs", Solidaires récolte 7% des suffrages la CFTC 6% et la CGC 3% : pourtant, seules ces 2 dernières auront la possibilité de négocier. Le cas de la branche « salariés des particuliers employeurs » est encore plus caricatural : Solidaires a réalisé plus de 7000 voix (6,68% des suffrages) et ne participera pas aux négociations de branche, la CGC a obtenu 1 voix au plan national, mais pourra participer aux négociations (et éventuellement bénéficier des moyens y afférant).
- Solidaires a déposé une quarantaine de dossiers concernant des branches où notre score était supérieur à 8%, puisqu'à la différence des organisations

considérées représentatives au niveau interprofessionnel, nous devons démontrer que nous remplissons les différents critères dans chacune de ces branches, ce qui a d'ailleurs représenté un travail non négligeable (pour le Crédit Agricole, voir le décret ci-après).

Le fait de savoir que d'autres organisations, bien qu'au-dessous des 8% et dans certains cas parfois créditées de 0% des suffrages, n'avaient pas à faire un tel travail mais étaient tout de même considérées comme représentatives, heurte tout de même le bon sens.



Bilan du scrutin TPE

Le taux de participation (10,38%) n'a malheureusement pas été une surprise.

- La première raison est l'absence de présence syndicale dans l'immense majorité de ces entreprises. Ceci renvoie aux insuffisances des organisations syndicales, certes, mais surtout à l'absence de droits, à la répression très forte dans ces secteurs où le syndicalisme est durement combattu et donc très insuffisamment implanté. Les choses doivent changer dans ce domaine pour que la participation à un scrutin de ce type progresse et pour que ces salarié-es disposent dans leurs entreprises de moyens de se défendre.
- Ce vote ne donnait strictement aucun droit supplémentaire aux salarié-es des T.P.E, puisqu'il s'agissait simplement de comptabiliser les voix pour la représentativité. C'est un problème essentiel : Solidaires avait demandé que ce scrutin permette aux salarié-es des entreprises de moins de onze salarié-es d'avoir des délégué-es et les mêmes droits que les autres salarié-es. Nous maintenons cette revendication !

Élections dans les chambres d'agriculture

- Il existe une multitude de collèges patronaux, dont les anciens exploitants. A l'inverse, les salarié-es à la retraite ne peuvent être ni candidats ni électeurs
- Dans le collège des salarié-es de groupements, il y a 4 sièges à pourvoir par département. L'attribution des sièges se fait pour moitié au syndicat arrivé en tête puis à la proportionnelle. Donc le 1^{er} syndicat dispose de 3 sièges et le suivant d'1 siège. Cela ne favorise pas le pluralisme syndical. Si cette méthode est compréhensible lorsqu'il y a une vingtaine de sièges à pourvoir, cela n'a pas de sens pour 4 sièges à pourvoir.

Droit syndical dans l'entreprise : moyens syndicaux et mandats

- Le Représentant de section syndicale est une des principales nouveautés de la loi. Cependant, Solidaires a de nouveau été confronté à un nombre important de contestations, alors que la loi avait pour but officiel de les faire diminuer : à titre d'exemple, sur la cinquantaine de désignations faite par Solidaires Industrie depuis janvier 2012, 40 ont été contestées (et dans 90% des cas, les directions d'entreprise, ou parfois les organisations syndicales qui demandaient l'annulation de ces désignations, ont été déboutées ; dans le commerce, si dans les mois qui ont suivi la promulgation de la loi, les contestations de désignation étaient quasi systématiques, c'est maintenant environ un tiers des désignations qui sont contestées) ; dans le transport, un tiers des 80 désignations faites entre 2010 et 2013 ont été contestées, et dans 90% des cas, Solidaires a gagné devant les tribunaux.

La création du RSS a donc permis à Solidaires de rentrer dans de nombreuses entreprises, mais au prix de nombreux contentieux, coûteux en temps et financièrement, et difficiles à vivre pour les salarié-es visé-es par les contestations.



D'autres points auraient pu être abordés dans ce bilan de Solidaires, mais nous terminerons plutôt par un rappel concernant la répression antisyndicale. Celle-ci touche chaque année des centaines de militant-es, de différentes organisations, dans le secteur privé comme dans la fonction publique, dans des petites comme des grandes entreprises. Vexations, propos déplacés, discriminations, menaces, sanctions disciplinaires, mises à pied, et parfois licenciements visent des militant-es syndicaux sous des prétextes divers et parfois futiles : ce sont à la fois des freins à la syndicalisation et des atteintes au droit fondamental d'exercer une activité syndicale. Le fait syndical, l'implantation de nouvelles organisations ou la simple présence de syndicats dans l'entreprise ne sont encore pas admis par un nombre non négligeables d'employeurs. La loi d'août 2008 n'a pas permis d'évoluer sur ce point.

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,

DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

Arrêté du 24 juin 2013 fixant la liste des organisations syndicales reconnues représentatives dans le champ d'application des accords nationaux applicables dans les caisses de Crédit agricole (no 7501)

NOR : ETST1312877A

Le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 2121-1, L. 2122-5, L. 2122-7 et L. 2122-11 ;

Vu la loi no 2008-789 du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail, notamment le deuxième alinéa du III de son article 11 ;

Vu la présentation des résultats de l'audience au Haut Conseil du dialogue social le 29 mars 2013, conformément aux dispositions des articles R. 2122-3 et D. 2122-6 du code du travail ;

Vu l'avis du Haut Conseil du dialogue social rendu le 24 mai 2013, en application de l'article L. 2122-11 du code du travail,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Sont reconnues représentatives dans le champ d'application des accords nationaux applicables dans les caisses de Crédit agricole (no 7501) les organisations syndicales suivantes :

- la Confédération française démocratique du travail (CFDT) ;
- la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres (CFE-CGC) ;
- l'union syndicale Solidaires (SOLIDAIRES) ;
- la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO) ;
- la Confédération générale du travail (CGT) ;
- la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC).

Art. 2. – Dans cette branche, pour la négociation des accords collectifs prévue au titre de l'article L. 2232-6, le poids des organisations syndicales reconnues représentatives est le suivant :

- la Confédération française démocratique du travail (CFDT) : 32,18 % ;
- la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres (CFE-CGC) : 23,25% ;
- l'union syndicale Solidaires (SOLIDAIRES) : 15,49 % ;
- la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO) : 12,26 % ;
- la Confédération générale du travail (CGT) : 10,61 % ;
- la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) : 6,22 %.

Art. 3. – Le directeur général du travail est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 24 juin 2013.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général du travail,

J.-D. COMBEXELLE

En retraite, mais pas en retrait

La réforme des retraites

Le projet de loi « garantissant l'avenir et la justice du système de retraites » a été présenté en Conseil des Ministres le 18 septembre 2013. Son examen par l'Assemblée nationale a commencé le 7 octobre.

Le gouvernement a choisi de poursuivre l'allongement de la durée de cotisation commencé en 1993 (Balladur). Il a écarté une intervention sur les bornes d'âge de départ en retraite, mais, en choisissant d'augmenter à nouveau la durée d'assurance nécessaire pour bénéficier d'une retraite à taux plein, c'est bien un recul de l'âge de départ en retraite qui est mis en œuvre. C'est d'ailleurs précisé par le gouvernement dans son message à la Commission de Bruxelles.

La durée d'assurance requise pour avoir le taux plein est à nouveau relevée au rythme d'un trimestre tous les trois ans pour les générations nées entre 1958 et 1972, pour atteindre 43 ans (172 trimestres) pour les assurés nés à compter du 1^{er} janvier 1973. La "règle" fixée par la loi du 9 novembre 2010 (réforme de l'automne 2010) selon laquelle la durée d'assurance serait modifiée chaque année en fonction d'une évolution du rapport vie active / vie à la retraite est donc abandonnée. Ainsi, ce gouvernement prévoit que, même si l'espérance de vie diminue, la durée de cotisation continuera tout de même d'augmenter ! Ceci concerne tous les assurés, qu'ils relèvent du secteur privé, du secteur public ou des régimes spéciaux (puisque la durée de cotisation des autres régimes est alignée sur celle des salariés du privé). On se souvient que le candidat Hollande avait déclaré qu'il avait un ennemi, que « c'était la finance ». Nous savons, depuis, que ces propos étaient de la rigolade (de nombreux journalistes nous avaient déjà dit que c'était un comique). On se souvient aussi que le candidat Hollande avait déclaré que la jeunesse serait sa priorité, que, chaque fois qu'il prendrait une mesure, avant, il se demanderait si c'est bon pour la jeunesse. C'est à ces jeunes qu'il dit, aujourd'hui, si vous avez un emploi, si les entreprises à qui je donne 20 milliards de plus, sans contrôles, veulent bien avec ça, ne pas distribuer plus de dividendes mais créer quelques emplois, et bien, il vous faudra travailler jusqu'à 67 ans. C'est vraiment un comique !

La revalorisation des pensions de retraite n'interviendra plus au 1^{er} avril de chaque année, mais au 1^{er} octobre. Seules continueront à être revalorisées au 1^{er} avril de chaque année : les pensions d'invalidité, l'allocation supplémentaire d'invalidité, les rentes d'accidents du travail et de maladies professionnelles, l'Aspa (ou les anciennes prestations consécutives du minimum vieillesse qui continuent d'être versées).

De nouvelles conditions pour acquérir des trimestres d'assurance sont retenues des périodes de faible activité, d'années d'études supérieures, des périodes d'apprentissage, des périodes de chômage et des périodes accomplies en qualité d'aidants familiaux. Ces mesures font partie des "mesures de justice" mises en avant par le gouvernement et retenues par quelques directions syndicales pour expliquer que ce projet est "positif". En fait, elles ne compensent pas les reculs globalement opérés ; elles ne font, en général, que faire échapper quelques catégories de personnes aux conséquences des durées de cotisations augmentées.

C'est dans la nuit du 8 au 9 octobre que l'Assemblée a voté l'allongement de la durée de cotisation jusqu'à 43 ans, par 101 voix pour et 64 voix contre (le Front de gauche, les Ecologistes, quelques députés PS et la droite – qui, pourtant, est probablement très satisfaite de ce texte).

Les mobilisations sociales.

Des directions syndicales ont mis en avant les avancées du projet (CFDT, CFTC, CFE-CGC et UNSA).

La CGT a décidé et annoncé une "semaine de mobilisation" du 7 au 12 octobre, pendant que FO décidait une "montée nationale" à Paris, le 15 octobre, face à l'Assemblée nationale.

Cinq organisations syndicales (CGT, Unef, UNL, FSU, Solidaires) décidaient de plusieurs mobilisations communes.

Débat sur les mobilisations syndicales difficiles.

Des manifestations rassemblent bien peu de monde par rapport au nombre de la population. Les agriculteurs qui cassent un portique sont présentés comme des héros dans la presse et ne sont pas inquiétés, les pêcheurs mettent le feu à la préfecture en toute impunité... alors qu'une manifestation de gauche est sous-estimée voire combattue par les « forces de l'ordre », que des jeunes vont en prison pour une casse bien moindre, que des "incendies de poubelles" par "des jeunes du 93" ou des bousculades dans une sous-préfecture par des salariés sont présentés comme des actes d'une extrême violence, que des syndicalistes refusant le prélèvement d'ADN sont poursuivis...

L'UNIRS (Union Nationale Interprofessionnelle des Retraités Solidaires) poursuivra ses réflexions et présentera ses travaux au congrès de Solidaires du 2 au 6 juin à Dunkerque ■

Déclaration de l'Union syndicale Solidaires
Bureau national du 7 novembre 2013

Les fédérations et syndicats nationaux de l'Union syndicale Solidaires, réunis le 7 novembre, ont décidé d'une adresse publique aux salarié-es. L'exaspération populaire est justifiée ; la révolte est nécessaire, nous la voulons aussi utile à changer la société. Salarié-es, chômeurs-ses, retraité-es, jeunes en formation, organisons-nous, prenons nos affaires en mains, défendons nos revendications et construisons la nécessaire transformation sociale.

Un très fort sentiment d'exaspération populaire

La situation sociale, économique et politique crée un très fort sentiment d'exaspération parmi la population. Les inégalités sociales, l'enrichissement d'une minorité tandis que la majorité est toujours plus exploitée (chômage, précarité, revenus en baisse, droits remis en cause, etc.), la casse des services publics, les "affaires" qui touchent le monde politico-financier, l'inefficacité des réponses politiques dans le cadre institutionnel, l'augmentation permanente des impôts des ménages au lieu d'une urgente réforme fiscale, nourrissent ce ras-le bol.

Les patrons et le actionnaires hurlent contre le taxes alors que leurs profits ne cessent d'augmenter !

De l'exaspération à la révolte

Ce qui s'est passé en Bretagne fin octobre/début novembre illustre le contexte dans lequel nous nous trouvons, les potentialités en matière de changement social et aussi ses dangers par rapport à ce que nous défendons et à ce que nous voulons construire et créer pour l'avenir. Nous prônons la transformation sociale et considérons que l'action directe des travailleurs et des travailleuses sera déterminante pour y arriver : alors, nous sommes attentifs lorsque "ça bouge" et rejetons tout mépris à l'égard de celles et ceux qui forment le peuple. Parce que nous sommes aussi une organisation syndicale qui défend les intérêts des travailleuses et des travailleurs, donc un certain nombre de valeurs, nous ne pouvons soutenir tout ce qui bouge !

La TVA est un impôt totalement injuste car il frappe plus les revenus modestes que les très riches

Quelles révoltes ?

La réalité de la lutte des classes est que des forces qui nous sont totalement opposées savent aussi organiser des actions de masse, de rue, revendicatives... L'histoire nous enseigne que, plusieurs fois et dans divers pays, le fascisme s'est construit ainsi. De même, nous n'avons pas d'intérêt commun avec le patronat, avec les gros propriétaires terriens, avec une paysannerie qui prône le productivisme agricole, avec les forces politiques réactionnaires.

Tilly-Sabco a accumulé plus de 2 millions d'euros de bénéfices en 2012. Le patron annonce la fermeture de l'usine et prétend manifester pour l'emploi avec les salarié-es qu'il vient de virer !

Plus de 5 millions de chômeurs et de chômeuses, plus de 8 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Les "plans sociaux" s'accumulent, les suppressions d'emplois publics se multiplient, chômage partiel, temps partiel imposé et emplois précaires sont présentés comme les seules solutions ... tandis que les discours politiques se succèdent, laissant patronat et banquiers poursuivre la destruction des emplois et de nos vies. De quoi être très justement en colère. Une colère, qu'il nous faut exprimer collectivement, dirigée contre les responsables de cette situation insupportable. Une colère, qui ne doit pas se retourner contre d'autres victimes de ce système. Une colère, porteuse d'alternatives, utile à la transformation sociale que nous voulons.

Soit nous constatons et commentons amèrement la montée de l'Extrême-Droite et la banalisation de ses dangereuses idées, soit nous prenons les moyens d'être présents et utiles dans les milieux populaires avec un discours et des pratiques propres aux intérêts de notre classe sociale, donc à l'opposé des dérives fascistes. Concrètement, cela veut dire assurer un intense travail de terrain aussi bien en direction des salarié-es dans les entreprises et les services que par une présence régulière dans les localités, être présents dans les quartiers en intervenant sur les sujets locaux (transport, services publics, logement, commerces, etc.). Ces priorités doivent être discutées dans toutes les équipes syndicales. N'est-il pas temps d'unifier dans la pratique quotidienne des forces syndicales dispersées, et de recréer un réseau syndical interprofessionnel ancré dans les localités ?

Contre les exclusions, unité syndicale pour reconstruire les solidarités ouvrières !

De nos révoltes, construisons l'avenir !

Nous l'avons rappelé en 2012 : au lendemain des élections, l'existence de classes sociales aux intérêts opposés n'est pas abolie. Nous voulons une autre société. Nous avons des revendications de fond qui vont dans ce sens, nous avons aussi des exigences à plus court terme, tout aussi importantes, car le besoin de justice et le droit de vivre décemment ne sauraient attendre. Avant comme après les échéances électorales, les mobilisations et l'action collective sont indispensables pour changer la donne et imposer nos revendications.

L'écotaxe issue du gouvernement Sarkozy :

- Les sociétés d'autoroutes ne la paieront pas.
- Sa collecte est confiée à une entreprise privée qui va s'engraisser dessus.
- Rien n'est fait pour relancer le trafic ferroviaire de marchandises, au contraire !

Il faut une fiscalité écologique des transports, juste et efficace

Syndicalement, à plusieurs reprises ces dernières années, nous avons payé le refus d'assumer un affrontement central avec le pouvoir. Les batailles sociales perdues pèsent sur le moral des salarié-es, sur leur espoir de voir les choses changer par leur propre action ; les luttes locales ont un rôle important pour reconstruire la confiance dans l'action collective. Gagner sur des revendications locales, parfois catégorielles, c'est se donner les moyens de gagner plus largement ensuite !

Mais les luttes sociales partielles ne doivent pas devenir notre seul horizon ; il nous faut toujours situer notre combat dans la perspective du changement social que nous voulons, et donc travailler, débattre, approfondir nos réflexions sur des sujets comme l'autogestion, les services publics, les travaux socialement utiles, la prise en compte des enjeux écologiques, les droits individuels et collectifs, etc. Le syndicat doit s'appropriier ces débats, intervenir sur ces différents terrains ; l'autonomie du mouvement social ne signifie pas qu'il se résigne à des luttes défensives et à pérenniser l'organisation actuelle de la société ; bien au contraire !

Salarié-es, chômeurs-ses, retraité-es, jeunes en formation :

- organisons-nous, prenons nos affaires en mains !
- défendons nos revendications et construisons la nécessaire transformation sociale.

Prise en charge des revendications immédiates, construction d'alternatives et rupture avec la société actuelle sont complémentaires. C'est ainsi que le syndicalisme redeviendra une force porteuse d'un projet de société !

Face aux inégalités, aux injustices, à l'exploitation, aux exclusions, au désastre écologique, ... nous avons raison de nous révolter ; mais ça ne suffit pas : de nos révoltes, construisons l'avenir !

Protection sociale - Tablettes - Calendrier

La commission protection sociale de Solidaires a travaillé sur 2 points :

- Le Projet de loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) et proposera prochainement une analyse sous forme d'une fiche technique de décodage de ce PLFSS.
- La préparation du congrès de Solidaires (2 au 6 juin 2014 à Dunkerque) et la rédaction d'une résolution autour des principaux axes :
 - o Un rappel historique du rôle de la protection sociale
 - o La politique familiale
 - o L'autonomie
 - o Les complémentaires santé (mutuelles prévoyance)
 - o Le financement
 - o L'organisation du système de soin (médecine de ville etc..)
 - o Le médicament

Les perspectives à l'issue du congrès sont d'envisager l'organisation de "journées de la protection sociale" un peu sous la forme des journées "et voilà le travail".

Prime Nice ou Tablette ?

Beaucoup de bruits ont courus sur la tablette qu'ont reçue en cadeau les personnels de Pyrénées Gascogne. Ce n'est pas lié à NICE, il s'agit d'un cadeau pour les 20 ans de la fusion (32-65-64) et la création de Pyrénées Gascogne. Notons au passage que cette tablette peut faire apparaître la messagerie professionnelle de chaque salarié(e).

C'est aussi habituer les salariés à la tablette, car fin 2013 les signatures électroniques vont se faire sur des tablettes professionnelles, celles-là, qui seront connectées dans un premier temps comme un périphérique supplémentaire et plus tard la tablette remplacera le poste de travail..., à la condition que le client ait signé une convention de preuve, qu'il ait un contrat BAM et soit éligible (pas mineur, ...)

Les opérations visées sont le retrait minute, virement, remise chéquier ou carte ; puis les contrats cartes et Comptes à Composer. On retrouvera les documents signés dans la GEIDE, pas d'obligation faite au client, ce sera donc un parcours bien compliqué pour retrouver la preuve de signature ou non...papier ou GEIDE.

En attendant, ils ont une tablette (et Boré@l)!

Calendrier militant 2013-2014

SUD Crédit Agricole

- Conseil National SUDCAM : 3 et 4 décembre, 4 et 5 février 2014, 20 et 21 mai
- Bureau National SUDCAM : 15 janvier 2014, 8 avril
- Négociations nationales FNCA : 10 déc, fin janvier 2014 : salaires, mars : rétribution globale
- AG Casa : mercredi 21 mai 2014
- Congrès SUDCAM : 23 et 24 septembre 2014 à Loctudy Finistère (arrivée et départ possibles les 22 et 25)

Solidaires

- Bureau National : 5 déc, 6 fév 2014, 6 mars, 15 mai, 3 juillet, 4 sep, 6 nov, 4 déc
- Comité National : 7 et 8 jan 2014, 9 et 10 avr, 1 et 2 oct
- Congrès : 2 au 6 juin 2014 à Dunkerque

National et International

- Elections municipales : 23 et 30 mars 2014, européennes : 25 mai 2014
- Elections Fonction Publique : 1^{ère} quinzaine décembre 2014
- Elections prud'homales : repoussées à 2015 ou même 2017

La fiche médicale d'aptitude fait peau neuve

La fiche établie par le médecin du travail à la suite d'une visite médicale s'enrichit de nouvelles mentions. Ces modifications clarifient notamment les conditions dans lesquelles le médecin constate, le cas échéant, l'inaptitude du salarié.

Modalités d'établissement de la fiche d'aptitude.

- À l'issue d'un examen médical, le médecin du travail établit une fiche médicale d'aptitude en double exemplaire. Il en remet un exemplaire au salarié et transmet l'autre à l'employeur (c. trav. art. R. 4624-47).

Jusqu'à présent, la fiche d'aptitude était établie en fonction d'un modèle fixé en 1970 (arrêté du 23 juin 1970, JO 12 septembre). La législation ayant considérablement évolué depuis cette date, l'administration vient de définir un nouveau modèle de fiche d'aptitude, qui est entré en vigueur le 4 juillet 2013.

Mentions habituelles.

- Comme par le passé, la fiche d'aptitude comporte un certain nombre de mentions relatives à l'entreprise et au salarié. Elle indique par ailleurs la nature de l'examen médical (visite périodique, visite d'embauche, visite de reprise, visite à la demande du salarié, de l'employeur, du médecin du travail ou autre). La fiche précise aussi si le salarié doit ou non faire l'objet d'une surveillance médicale renforcée.

De nouvelles mentions font cependant leur apparition.

Date de l'étude de poste et de la mise à jour de la fiche d'entreprise.

- Depuis le 4 juillet 2013, la fiche d'aptitude doit préciser, le cas échéant, la date de l'étude de poste ainsi que la date de la dernière mise à jour de la fiche d'entreprise. Ces mentions sont obligatoires pour les salariés suivants :

- travailleurs de nuit (c. trav. art. R. 3122-19) ;
- salariés exposés à des agents chimiques dangereux (c. trav. art. R. 4412-47) ;
- salariés exposés à des rayonnements ionisants (c. trav. art. R. 4451-82).

Conclusion du médecin du travail et aptitude ou inaptitude.

- L'ancien modèle prévoyait simplement un encadré intitulé "conclusions du médecin", dans lequel celui-ci indiquait, pour l'essentiel, si le salarié était apte ou inapte.

La nouvelle fiche d'aptitude conserve cet encadré, mais comporte, en outre, une série de cases à cocher pour indiquer :

- si le salarié est apte ou inapte ;
- en cas d'inaptitude, s'il s'agit de la deuxième visite (c. trav. art. R. 4624-31) ;
- toujours en cas d'inaptitude, si celle-ci est constatée au terme d'un seul examen médical, soit en raison d'une situation de danger immédiat, soit parce que le salarié a déjà fait l'objet d'une visite de préreprise au cours des 30 derniers jours (c. trav. art. R. 4624-31).

Cette nouvelle présentation devrait notamment réduire le nombre de contentieux occasionnés par des mentions imprécises, qui pouvaient laisser penser que l'inaptitude avait été valablement constatée au terme d'un seul examen médical (cass. soc. 28 mars 2006, n° 04-44687 D ; cass. soc. 20 janvier 2010, n° 08-45270, BC V n° 19).

Voies de recours.

- Conformément à ce que prévoyait la dernière réforme de la médecine du travail, la fiche d'aptitude mentionne désormais les voies et délais de recours dans l'hypothèse où le salarié ou l'employeur souhaiterait contester les conclusions du médecin du travail (décret 2012-135 du 30 janvier 2012, JO du 31 ; c. trav. art. R. 4624-34).

La fiche indique que le recours devant l'inspecteur du travail doit être exercé dans les 2 mois, par lettre recommandée avec avis de réception (c. trav. art. R. 4624-35). Ce délai est réduit à 15 jours pour les salariés exposés à des agents chimiques dangereux ou à des rayonnements ionisants et pour les salariés travaillant en milieu hyperbare (c. trav. art. R. 4412-48 et R. 4451-83 ; décret 90-277 du 28 mars 1990, art. 33, I, JO du 29).

Arrêté du 20 juin 2013, JO 3 juillet

Grève en Touraine Poitou

A l'appel de l'intersyndicale SUD, CGT, UNSA, CFDT (le SNECA CGC n'a pas voulu appeler), une grève de 2 Jours s'est déroulée les 21 septembre et 2 octobre au CA Touraine Poitou, avec 500 GREVISTES sur 1400 salariés, dont 350 dans la rue avec comme revendications :

- conditions de travail,
- REC à 100%,
- Prime pour le changement informatique NICE.....

Contrairement aux coutumes habituelles, le DG a refusé l'entrée de l'entreprise aux salariés grévistes qui ont été contraints de rester sur le boulevard, ce qui a provoqué un embouteillage monstre toute la journée dans Tours.

Pour éviter une 3^{ème} journée de grève, la Direction a négocié d'arrache-pied dans les 2 jours qui ont suivi, un accord de fin de grève signé par les 4 syndicats porteurs des revendications.

A propos de la demande d'effectifs :

- 16 CDI dans le réseau (2 par groupe d'agences),
- 8 CDI pour les sièges et 16 CDD supplémentaires pour les sièges avec suivi des missions "surcroît de travail", info au CE.

A propos de l'organisation du travail :

- Nouveau mode de déclaration des heures supplémentaires qui se fera directement au service DRH sans passer préalablement par son manager direct. Si besoin, l'arbitrage sera fait par la DRH
- Le suivi détaillé de ces déclarations (par agence et service) sera communiqué au CE et CHSCT
- Avant fin 2013, présentation au CE et CHSCT des projets de coopération
- Report de la formation RCTP (1500 jours) au 1^{er} trimestre 2014
- Réunion "métiers" une fois par semestre
- Révision des processus pour les services : engagement habitat / pro, entrée en relation, conditions particulières
- Ouverture d'une négociation sur l'accompagnement au changement.

A propos de la demande REC et prime NICE :

- Part entreprise garantie à 100%,
- Part individuelle 100% minimum avec moyenne à 111%,
- Part unité bonifiée et sécurisée pour atteindre 100% en moyenne avec un plancher à 90%.
- + Bonification de la REC individuelle, minimum 200 €, versé fin octobre.

A propos de la demande de paiement des jours de grève :

Possibilité de mettre 2 jours supplémentaires dans le CET (paiement possible) et ce, quel que soit le type de congés.



Les salariés de Touraine Poitou bloquent la rue